

Marché d'électricité et de gaz naturel Groupement de commandes Webinaire – Contexte des marchés de l'énergie

VENDREDI 25 FEVRIER 2022



Ordre du jour

- 14h00 **1** INTRODUCTION
- 14h10 **2** CONTEXTE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ NATUREL
- 3** LA STRATEGIE D'ACHAT 2020-2022 ET LES RESULTATS 2022
- 4** LA STRATEGIE D'ACHAT FUTURE (2023 - 2025)
- 14h40 **5** SESSION DE QUESTIONS REPONSES

1

INTRODUCTION



2

CONTEXTE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ NATUREL

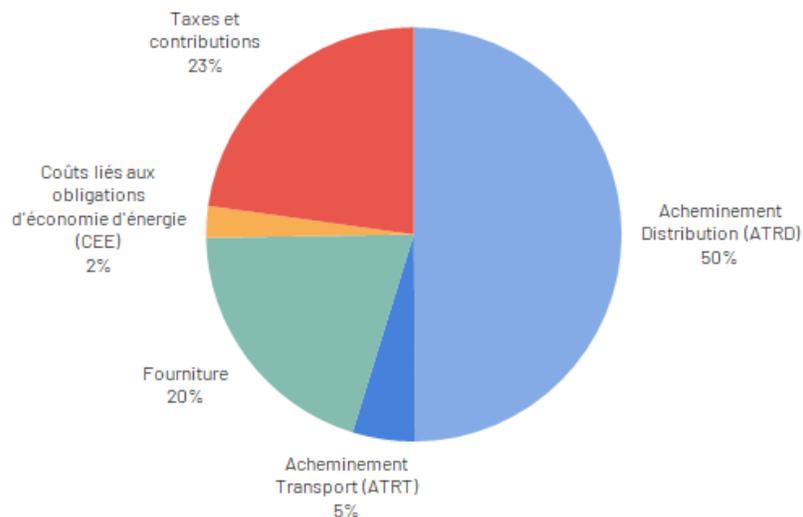


Rappel : les composantes facturées du gaz naturel

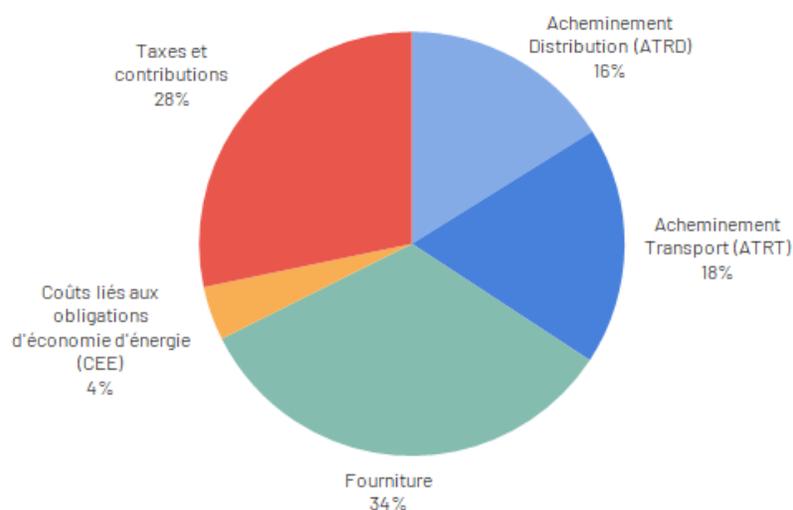
Composantes →	Fourniture	Garanties d'origine biométhane	Coûts liés aux CEE	Coûts d'acheminement et prestations associées		Taxes et contributions
	Les prix de la fourniture de gaz naturel figurant au bordereau des prix unitaires (BPU) du marché	Le surcoût associé aux garanties d'origine visées à l'article L.314-14 du Code de l'énergie selon le choix des membres de bénéficier de biométhane.	Les coûts résultant pour le titulaire des obligations d'économies d'énergie visées aux articles L.221-1 et suivants du Code de l'énergie	Les tarifs d'acheminement du gaz naturel, conformément au tarif d'accès des tiers aux réseaux de transport (ATRT) et de distribution (ATRD) en vigueur	Les prix des prestations annexes aux missions des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) tels qu'ils figurent dans les catalogues de prestations de chaque GRD	Les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison
Bénéficiaires →	Fournisseurs			Gestionnaires de réseaux (transport, distribution et stockage) : GRDF, GRTgaz, Storengy...		Etat et organismes percepteurs

Répartition de la facture annuelle de gaz naturel par composante pour ...

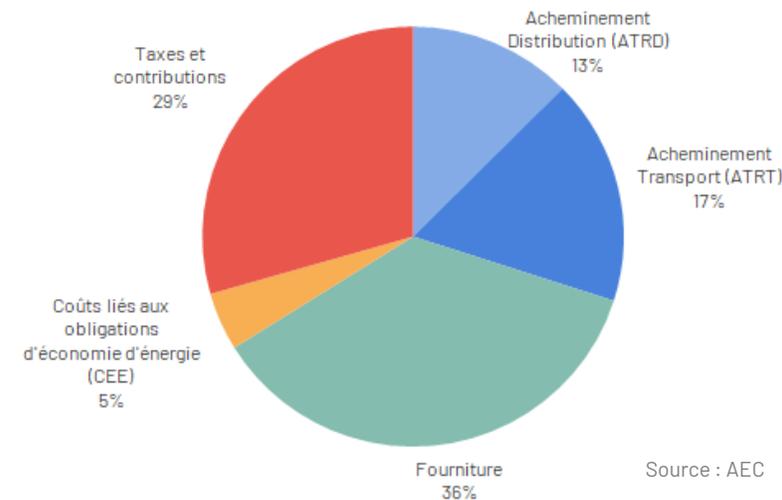
... une option tarifaire de distribution T1



... une option tarifaire de distribution T2



... une option tarifaire de distribution T3



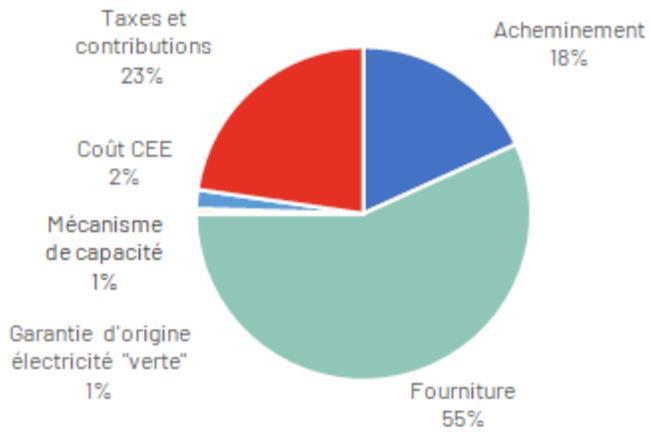
Source : AEC

Rappel : les composantes facturées de l'électricité

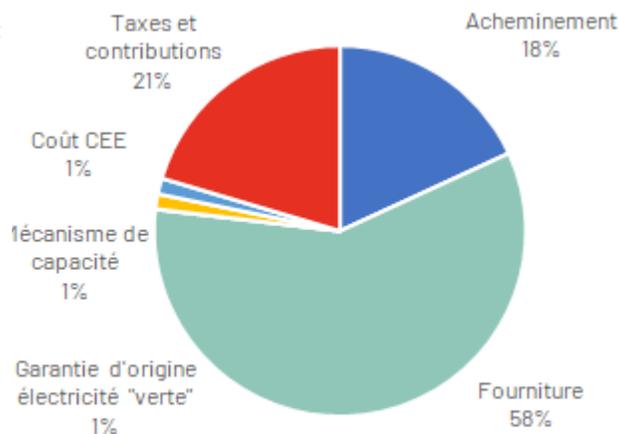
Composantes →	Fourniture	Garanties d'origine	Mécanisme de capacité	Coûts liés aux CEE	Coûts d'acheminement et prestations associées	Taxes et contributions
	Les prix de la fourniture de gaz naturel figurant au bordereau des prix unitaires (BPU) du marché	Le surcoût associé aux garanties d'origine visées à l'article L.314-14 du Code de l'énergie selon le choix des membres de bénéficier d'une électricité « verte ».	Le prix lié au mécanisme de capacité prévu aux articles L.335-1 et suivants du Code de l'énergie	Les coûts résultant pour le titulaire des obligations d'économies d'énergie visées aux articles L.221-1 et suivants du Code de l'énergie	Les tarifs d'acheminement de l'électricité, conformément au tarif d'utilisation des réseaux de distribution d'électricité (TURPE) en vigueur. Les prix des prestations annexes aux missions des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) tels qu'ils figurent dans les catalogues de prestations de chaque GRD.	Les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison
Bénéficiaires →	Fournisseurs				Gestionnaires de réseaux (transport et distribution) : RTE, Enedis ...	Etat et organismes percepteurs

Répartition de la facture annuelle de gaz naturel par composante pour ...

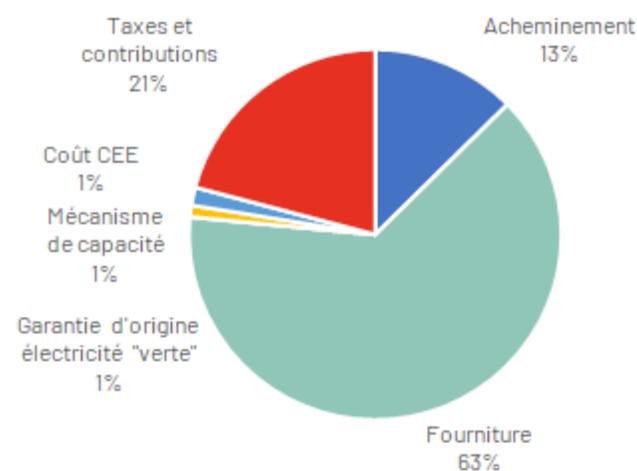
... un PDL de segment tarifaire C5



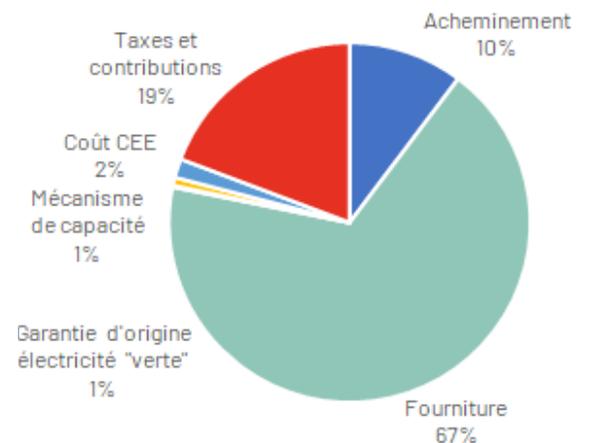
... un PDL de segment tarifaire C4



... un PDL de segment tarifaire C3

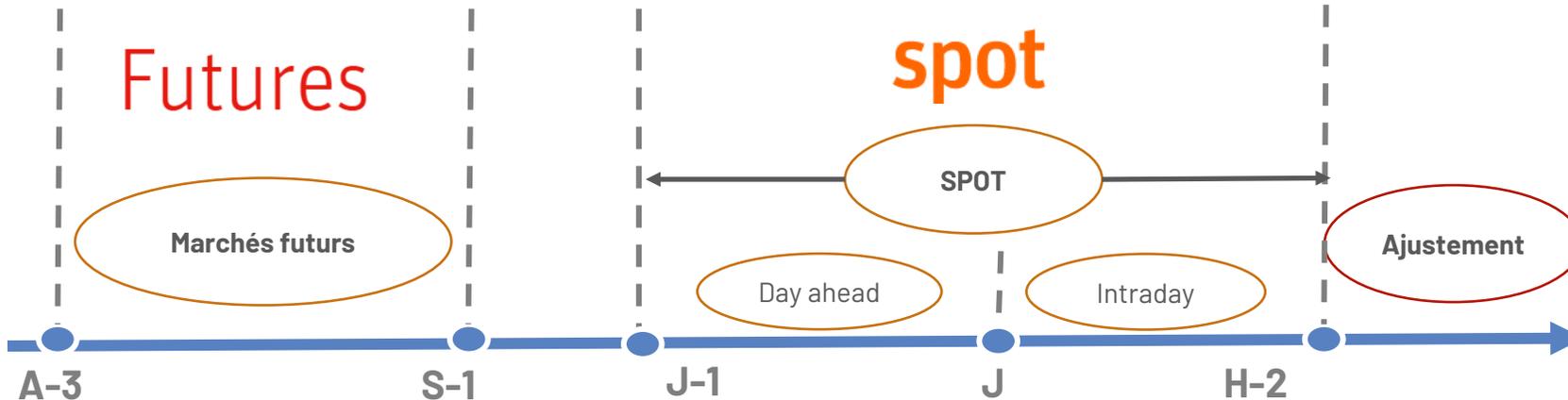


... un PDL de segment tarifaire C2

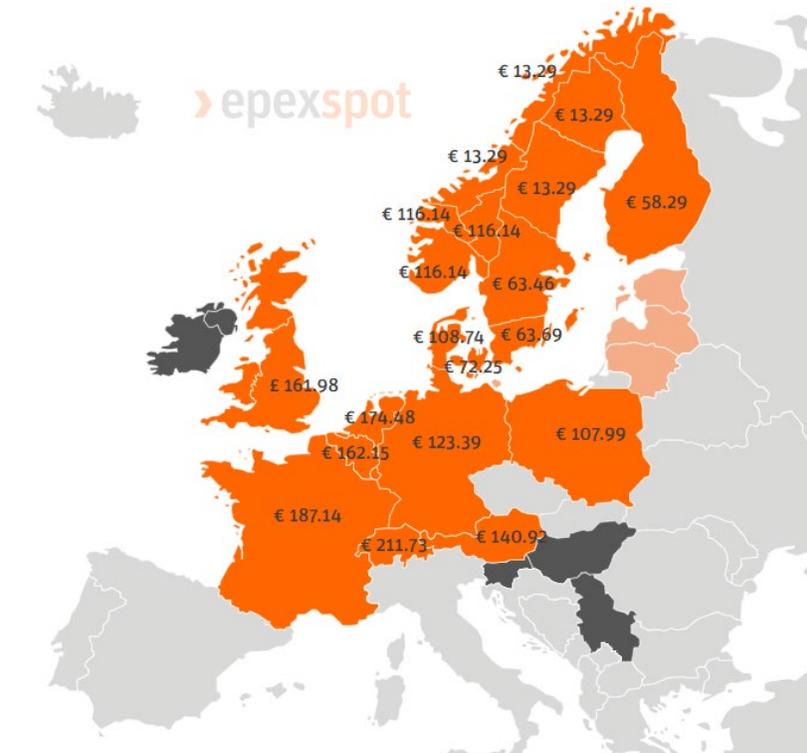


Les marchés de gros de l'énergie

- > Les marchés de gros de l'électricité et du gaz naturel sont organisés :
 - > **au niveau européen**
 - > **autour de séquences temporelles** qui vont de plusieurs années (3 ans) avant la livraison jusqu'au jour même



Carte des prix Day-Ahead de l'électricité du 23/02/2022

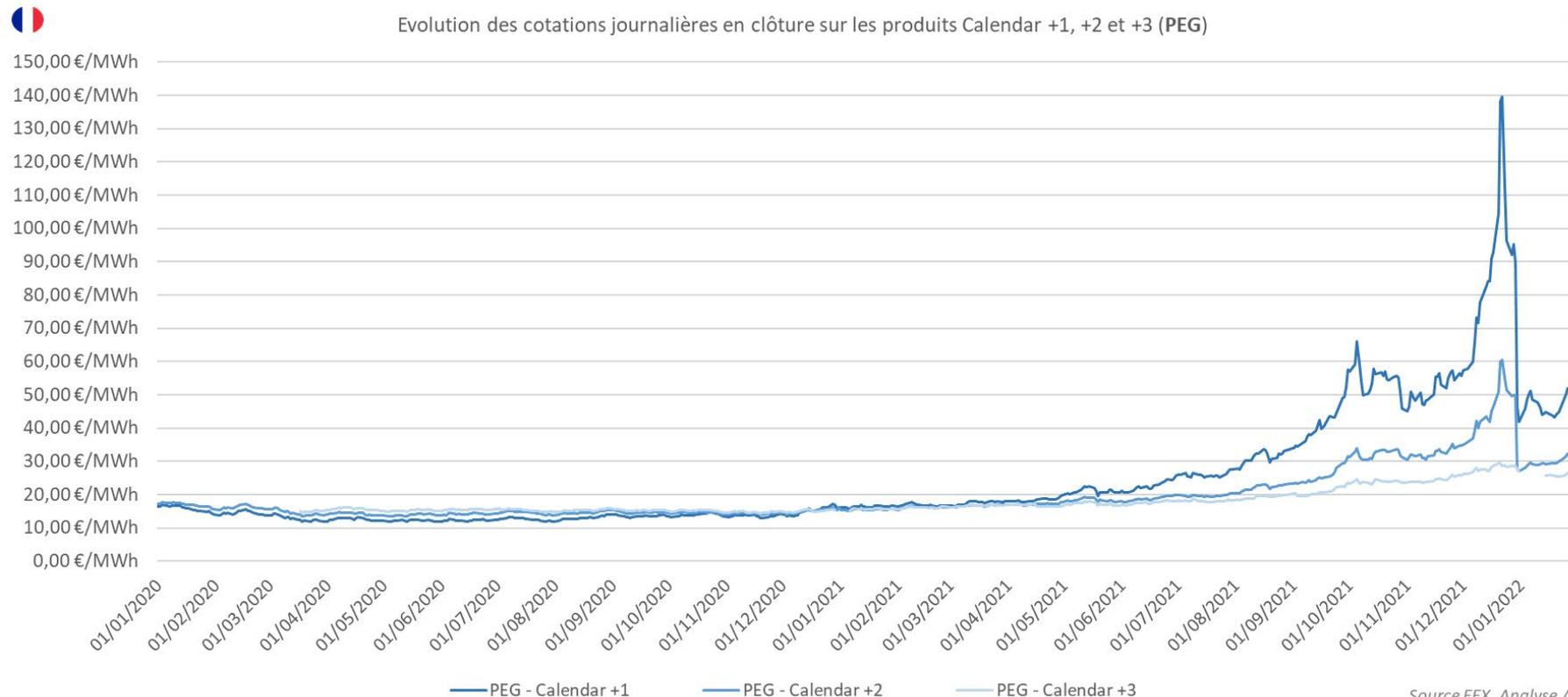


Source : epexspot

Le marché de gros du gaz naturel

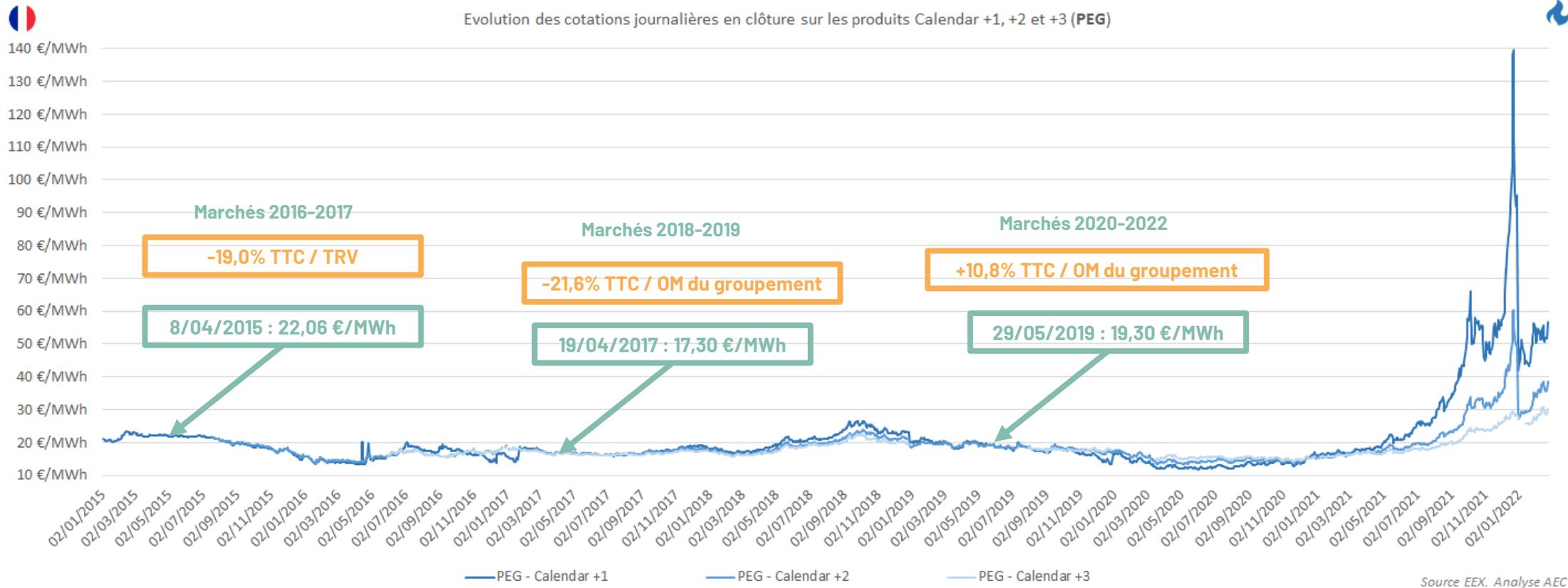
Les facteurs explicatifs de la hausse récente des prix :

- Une **explosion de la demande mondiale** suite à la reprise économique postpandémie **combinée à une insuffisance de l'offre**.
- Une **dépendance de l'Union Européenne dans ses approvisionnements** (notamment vis-à-vis de la Russie - 40%) -> crise en Ukraine et remise en cause du gazoduc Nord Stream 2 (qui pourrait permettre de s'affranchir de la situation tendue entre l'Ukraine et la Russie).
- Un **approvisionnement en GNL** (acheminé par méthanier) **limité et tiré** par la demande du marché asiatique.
- Des **niveaux de stockages européens bas** créant une incertitude sur la sécurité d'approvisionnement.



Le marché du gaz naturel et le groupement

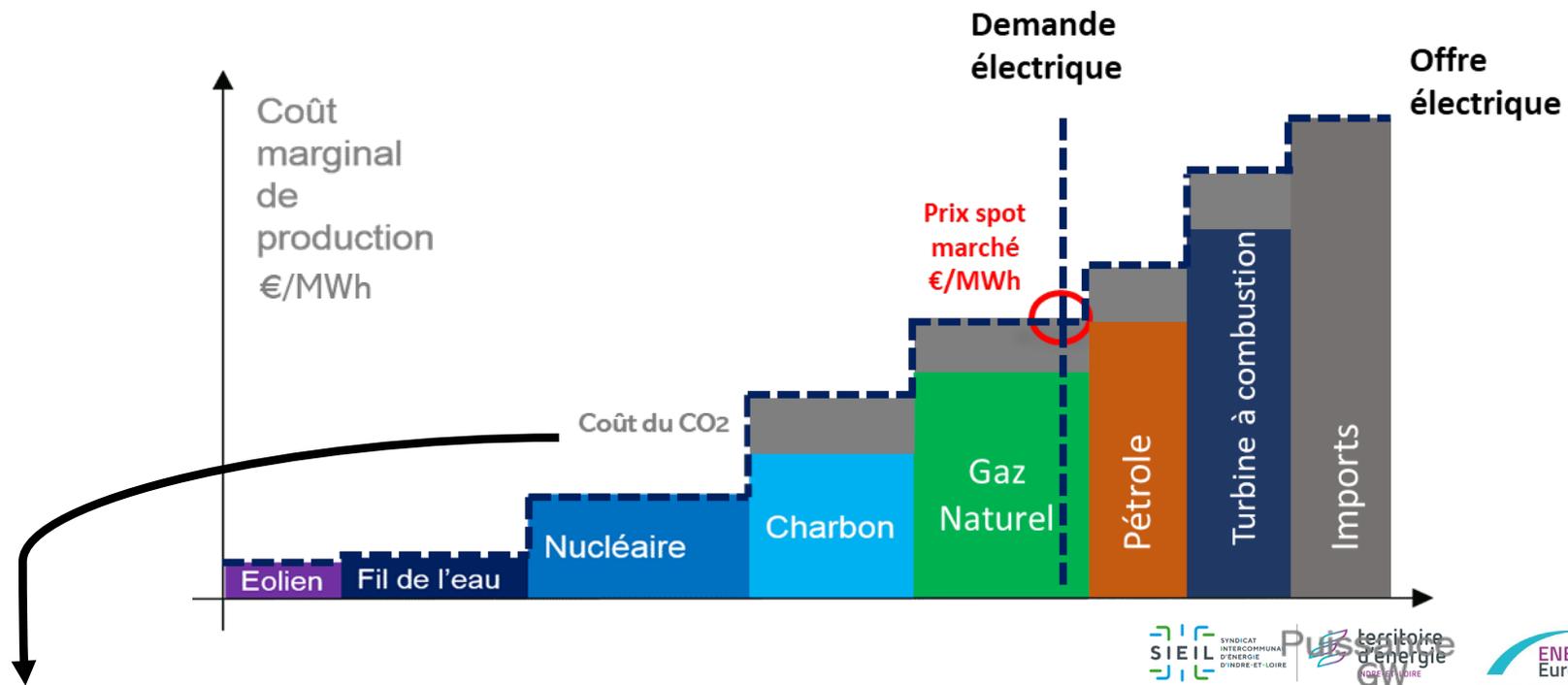
> Historique de passation des marchés du groupement



Le marché de gros de l'électricité

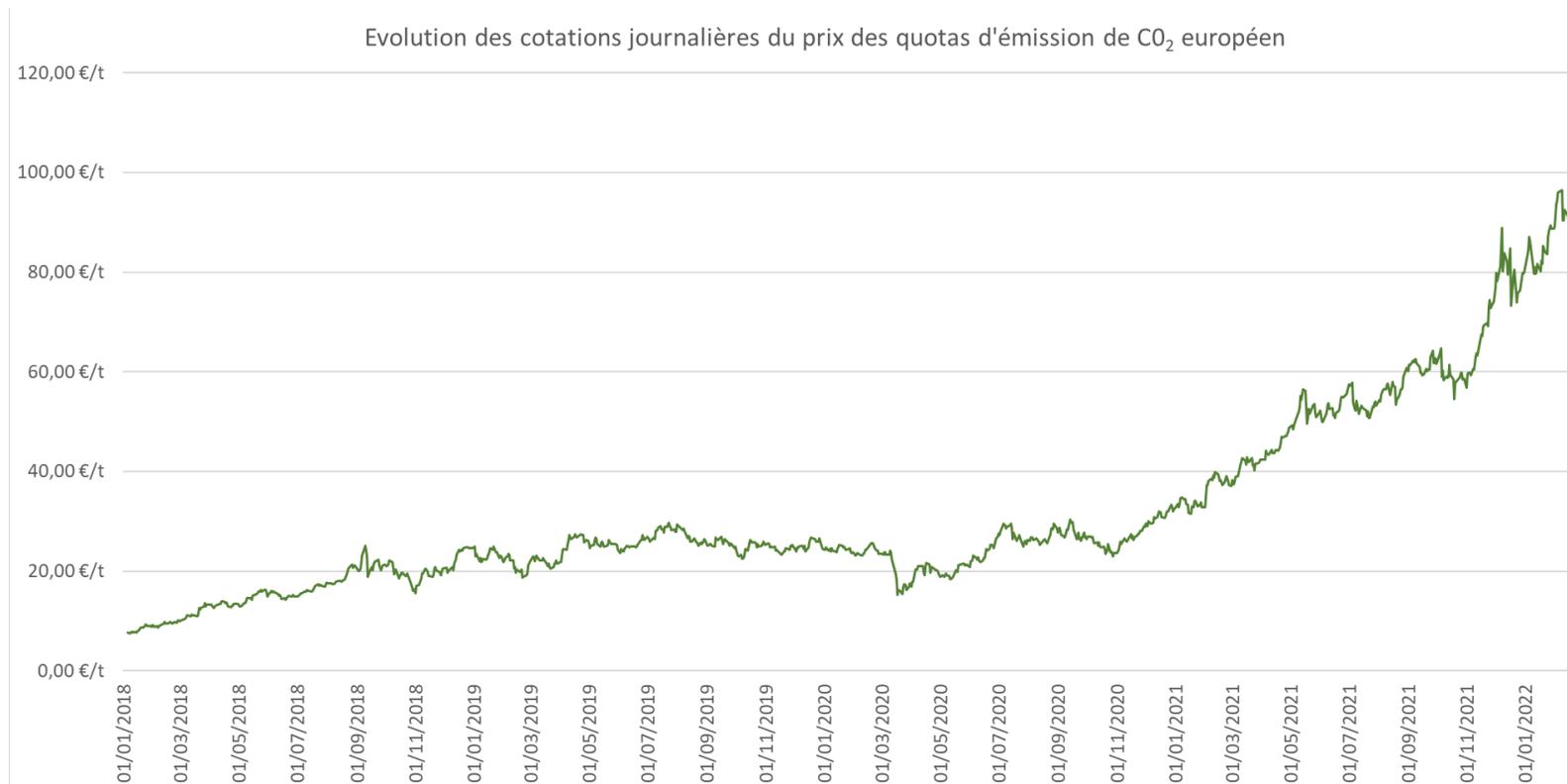
- > Le prix de marché (pour une livraison immédiate) est déterminé par :
 - **l'offre d'électricité** : unités de production classées par ordre croissant de coûts marginaux (principe de préséance économique) -> courbe du Merit Order
 - **demande d'électricité**

- > Le prix de marché correspondant au coût marginal de la dernière centrale satisfaisant la demande



L'impact du prix des quotas d'émissions de CO2

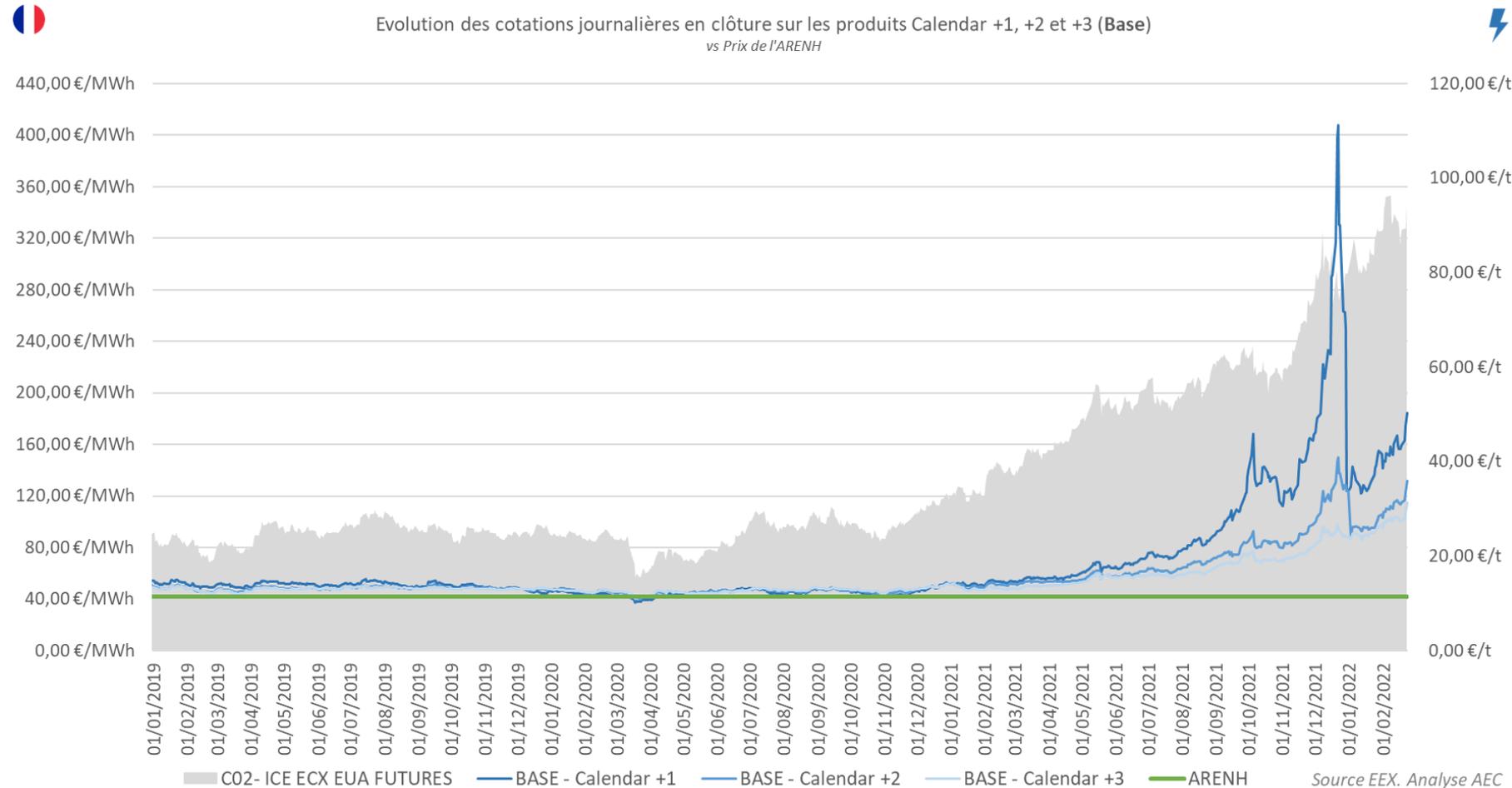
- **Le système communautaire européen d'échange de quotas d'émission (SCEQE)** est le mécanisme de droits d'émissions de dioxyde de carbone (CO2) :
 - Instrument de marché qui contribue aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'UE
 - Concerne **plus de 11 000 installations des secteurs énergétique et industriel** (dont les producteurs d'électricité utilisateurs de produits fossiles)



Le marché de gros de l'électricité

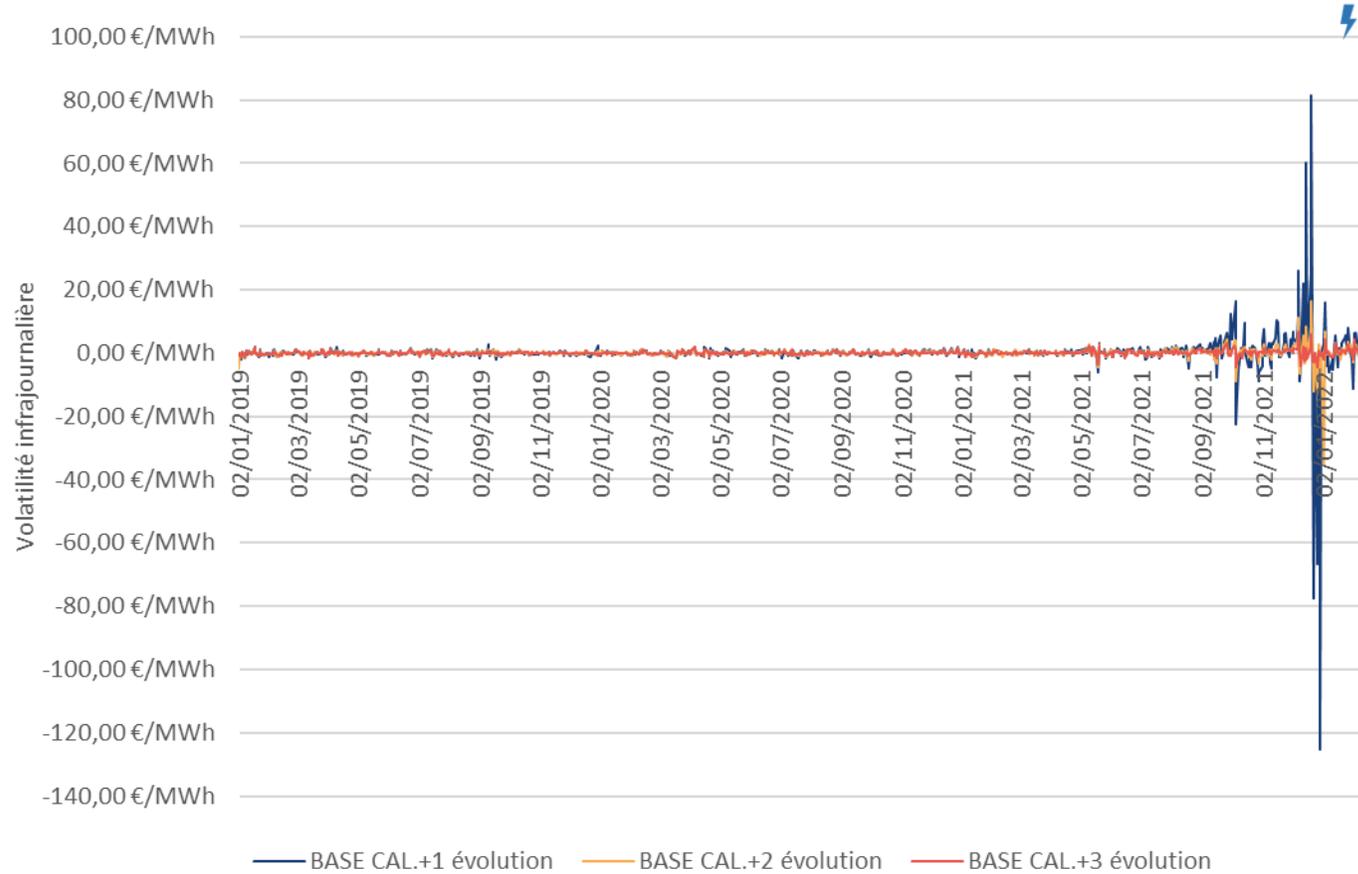
Les facteurs explicatifs de la hausse récente des prix :

- Une **explosion de la demande mondiale** suite à la reprise économique postpandémie **combinée à une insuffisance de l'offre**.
- La **hausse des prix de toutes les matières premières** nécessaires à la production de l'électricité (charbon, gaz naturel, pétrole)
- La **hausse du prix des quotas d'émission de CO2** payé par les producteurs d'énergies fossiles et répercuté dans le prix de l'électricité

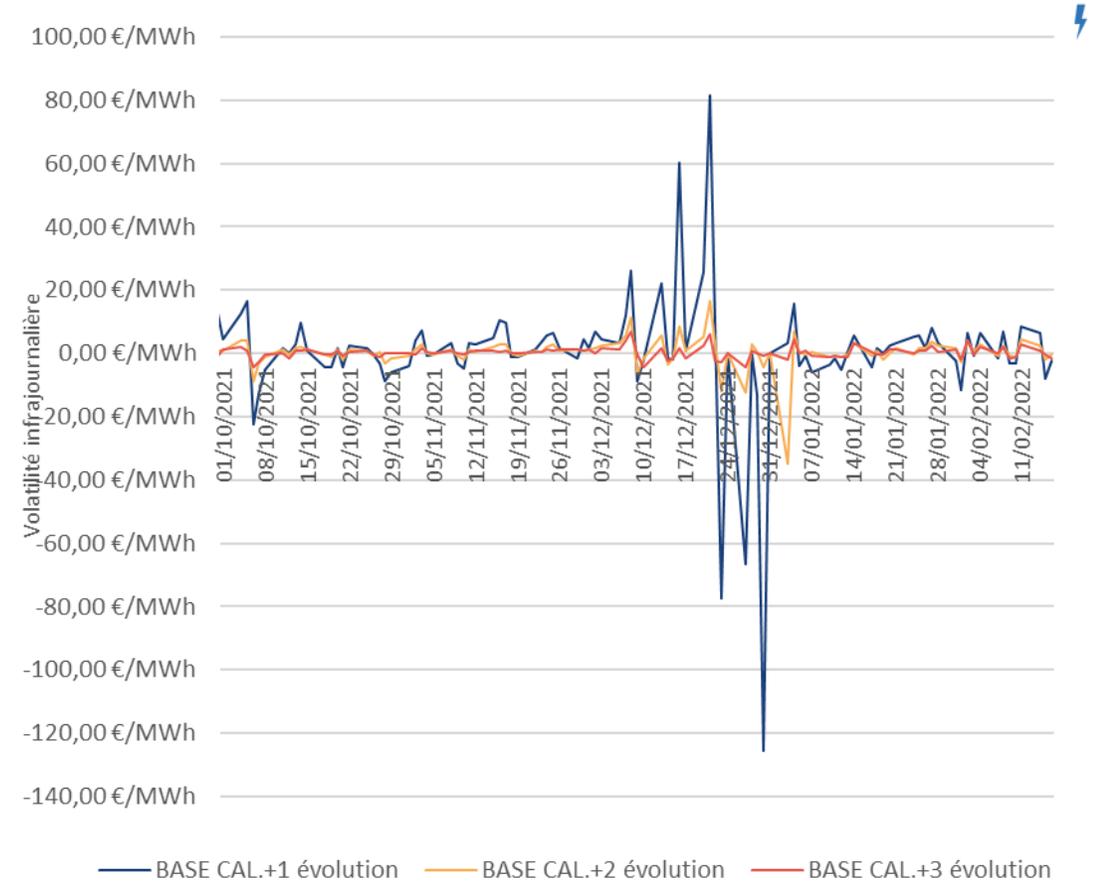


Le marché de gros de l'électricité

➤ Evolution infrajournalière des cotations en clôture sur les produits Calendar +1, +2 et +3 (Base)



Source EEX. Analyse AEC



Source EEX. Analyse

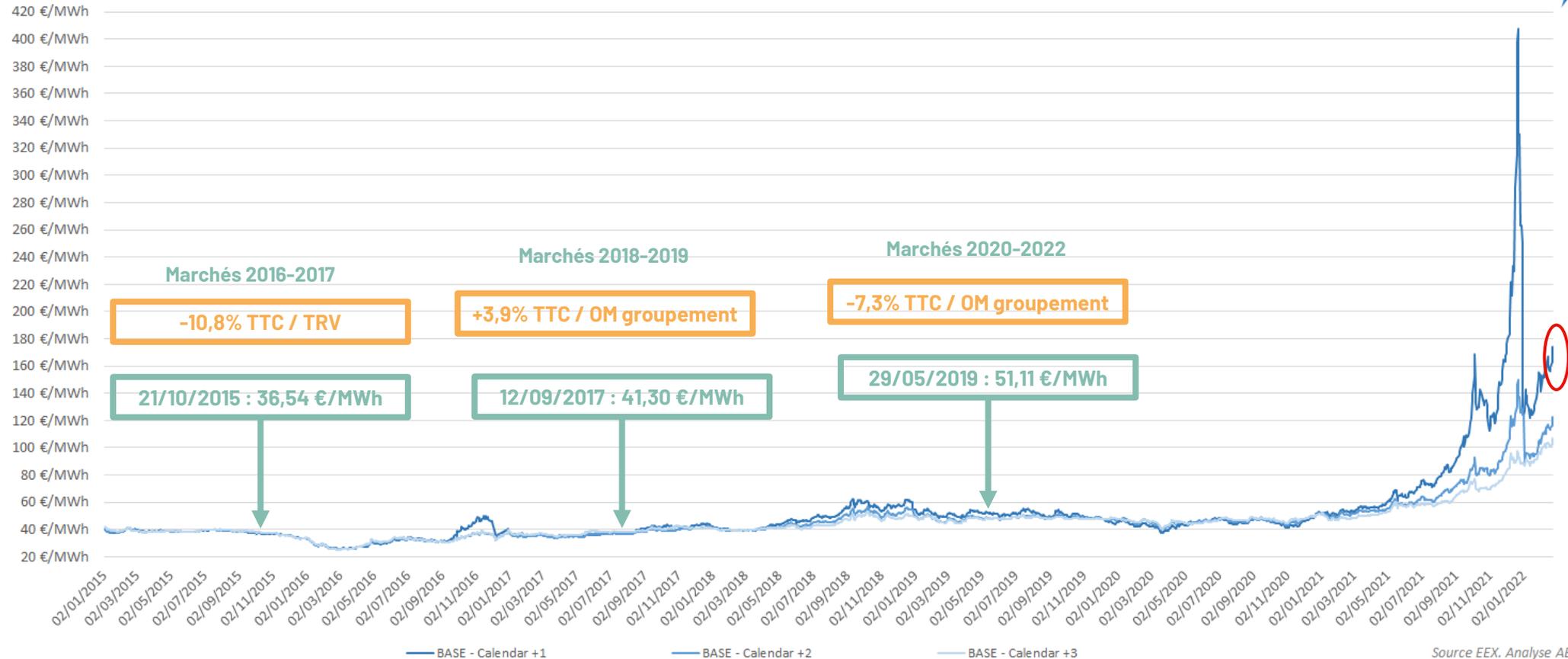
Le marché de l'électricité et le groupement



> Historique de passation des marchés du groupement



Evolution des cotations journalières en clôture sur les produits Calendar +1, +2 et +3 (Base)



23/02/2022 : 184,50 €/MWh (+11,5 €/MWh en 2 journées)

Source EEX. Analyse AEC

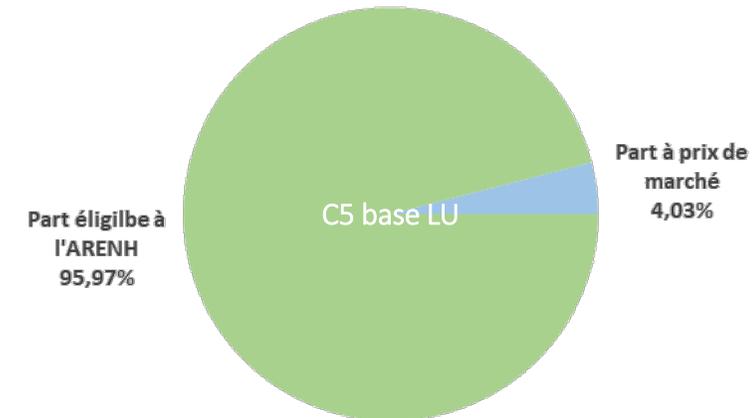
Le mécanisme de l'ARENH

➤ **Création en 2010** par la loi sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME)

- Ouverture du marché de l'électricité pour les particuliers en juillet 2007 : concurrence limitée.
- Quasi-monopole d'EDF sur la production d'électricité française grâce notamment à son parc nucléaire
- Dispositif transitoire (2025) : mécanisme national qui permettrait une concurrence équitable entre les fournisseurs.

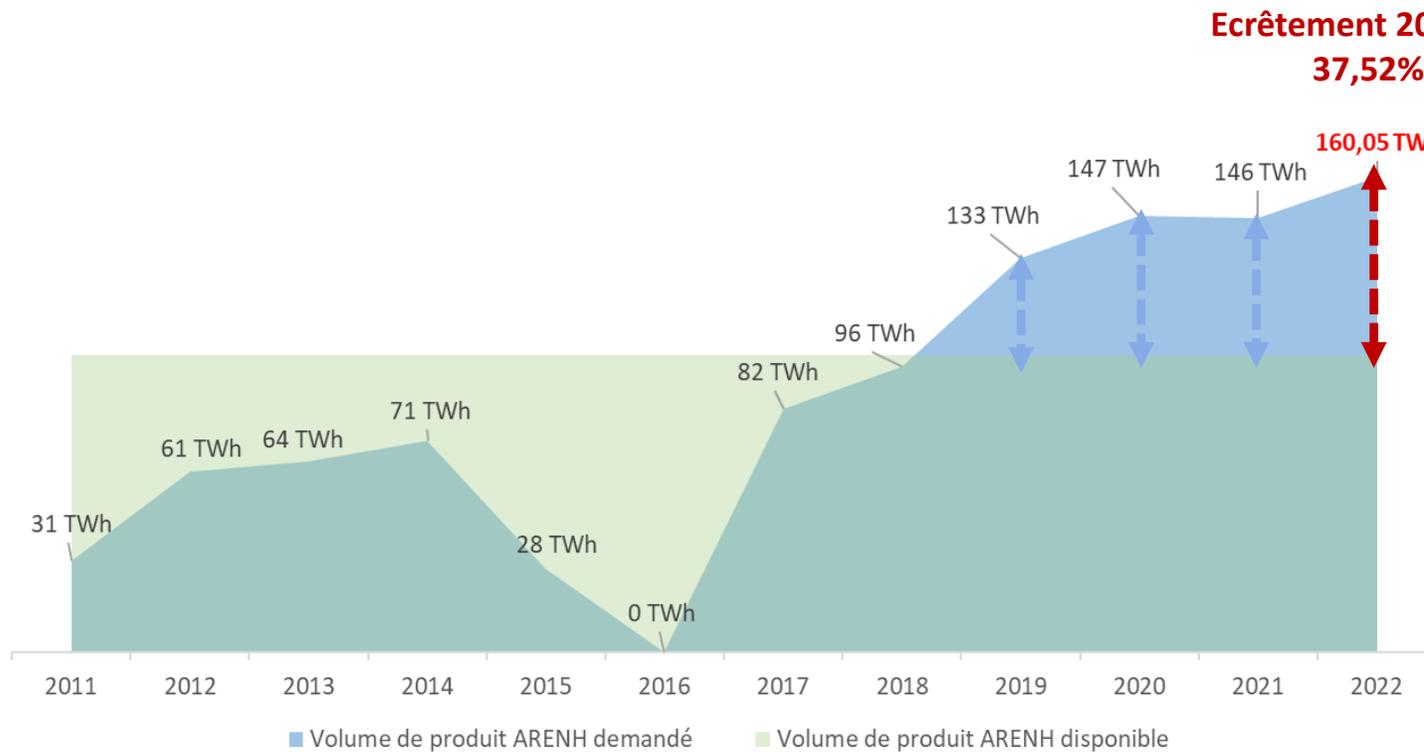
➤ Entrée en vigueur de l'ARENH le **1er juillet 2010** (articles L 336-1 à L 336-10 du code de l'énergie) :

- Volume ARENH : **plafonné à 100 TWh** (environ 25% de la production historique).
- Un prix de l'ARENH fixé à **42 €/MWh** qui fait débat et qui doit traduire "les conditions économiques de la production d'électricité par les centrales nucléaires historiques jusqu'en 2025"
- Pour chaque fournisseur : cession d'un volume d'électricité aux conditions de l'ARENH selon le volume calculé **selon les règles fixées par la CRE.**



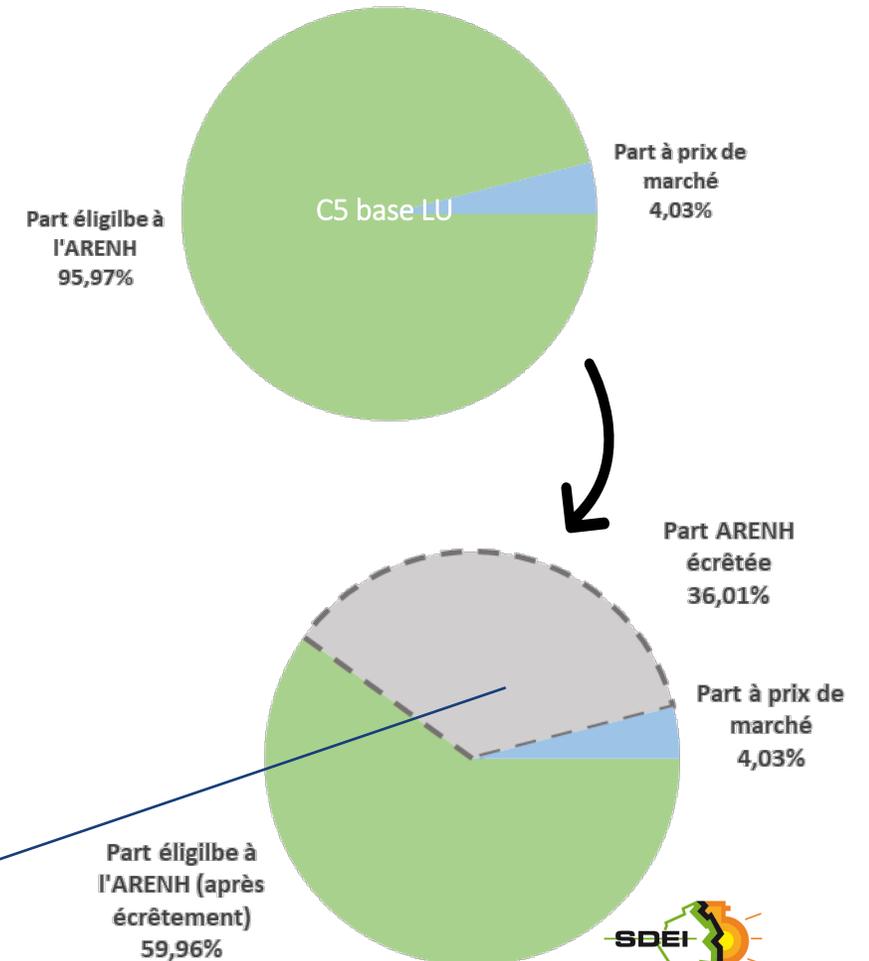
Le mécanisme de l'ARENH

- > Une utilisation de l'ARENH par les fournisseurs qui **dépend fortement des prix de l'électricité sur le marché de gros**
 ... qui peut conduire à des situations « d'écrêtement » de l'ARENH



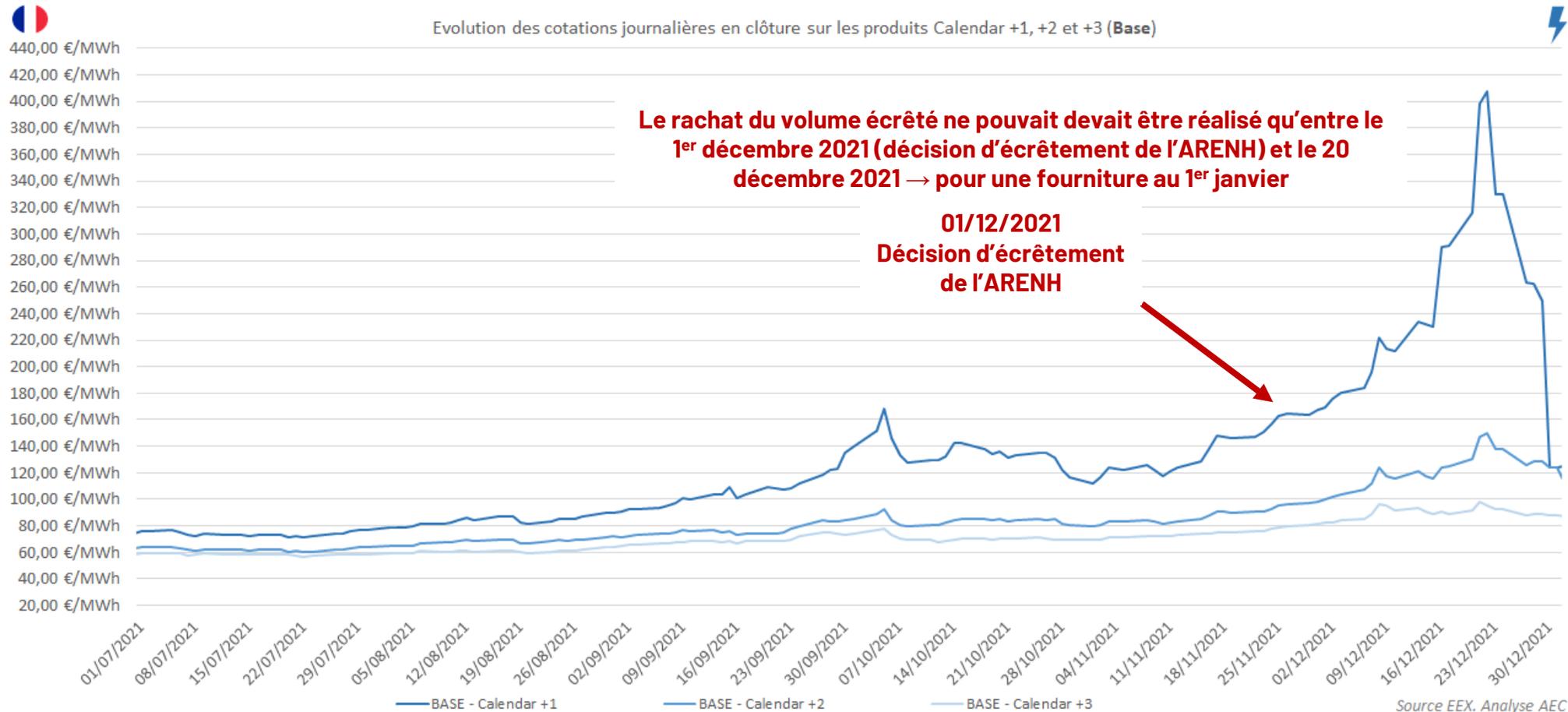
Ecrêtement 2022 : 37,52%

160,05 TWh



Le mécanisme de l'ARENH

➤ La décision d'écèlement de l'ARENH pour 2022 a été prise le 01/12/2021 par la CRE **dans un contexte de marché très tendu**



Les tarifs réglementés de l'électricité (TRV)

Les tarifs réglementés de vente = contrats de fourniture dont les **évolutions tarifaires sont fixées par les pouvoirs publics** et commercialisés uniquement par les fournisseurs historiques d'électricité (EDF et les Entreprises locales de Distribution sur leurs périmètres respectifs)

> Comment les TRV sont ils calculés ?

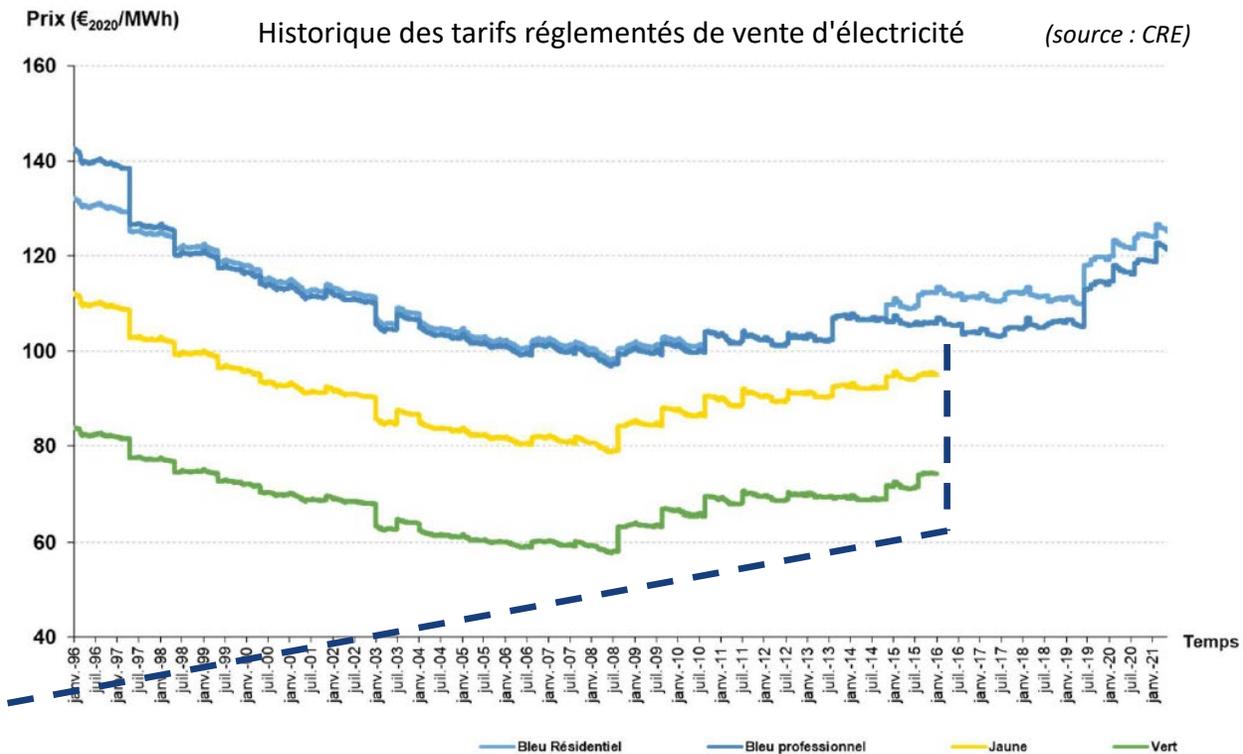
A partir d'une **méthode d'empilement des coûts** supportés par les fournisseurs commercialisateurs dans l'optique de garantir **la « contestabilité » des TRV**

↳ faculté d'un fournisseur concurrent de proposer des offres à prix égaux ou inférieurs aux tarifs réglementés).

> Suppression progressive des TRV

○ Depuis 2007 : coexistence des offres au TRV et des offres de marché librement fixées par les fournisseurs

↳ La mise en conformité du droit français avec le droit européen a conduit l'Etat supprimer progressivement les TRV en limitant leur bénéficiaire.



L'impact du bouclier tarifaire sur les TRV



- > **TRV électricité : limités à 4% TTC au 1^{er} février 2022** (contre 35,4% TTC avec l'application des modalités de révision) et applicable jusqu'au 1er février 2023
- > **TRV gaz : figés au niveau du 1^{er} octobre 2021** (contre 38% TTC d'augmentation au 1^{er} décembre par application des modalités de révision).



Mesures temporaires

> A partir du 1er février 2023

- Quel niveau du terme de rattrapage tarifaire (qui permettra, le cas échéant, de tenir compte des montants non-perçus par les fournisseurs des TRV)? *
- Reprise des conditions de fixation des TRV prévue par la réglementation

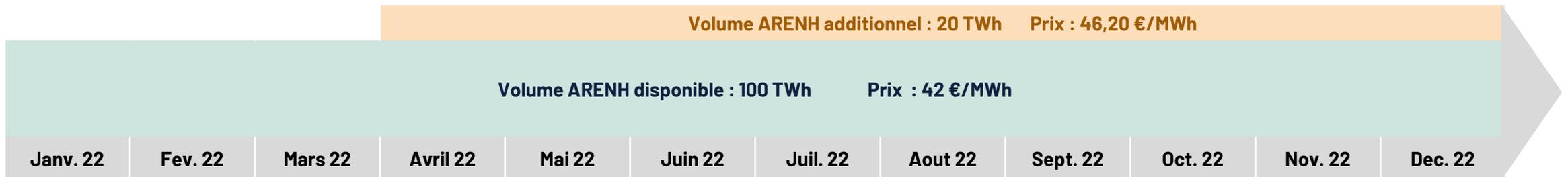


ATTENTION : la comparaison/ l'intérêt au TRV, pour ceux qui peuvent encore en bénéficier, est impossible à réaliser en l'absence de lisibilité sur les conditions du rattrapage tarifaire au terme du bouclier.

Annonces gouvernementales du 13/01/2022

1. Une hausse du plafond de l'ARENH sur 2022

- Augmentation du plafond de l'ARENH de 20 TWh supplémentaires livré en 2022 :
 - valorisés à **46,20 €/MWh** (contre 42 €/MWh pour les 100 TWh initiaux)
 - attribués pour la période allant du **1er avril au 31 décembre 2022**.
- Cette mesure s'appliquera à tous les consommateurs finaux (bénéficiant d'un contrat indexé ARENH).
- En attente du décret définissant les modalités d'attribution des 20 TWh aux fournisseurs d'électricité



↳ **Baisse des BPU pour la période avril 2022 à décembre 2022**

Annonces gouvernementales du 13/01/2022

2. Une baisse de la TICFE à partir du 1er février 2022

- Une baisse de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) **au 1er février 2022 et jusqu'au 1er février 2023**
 - de 22,5 €/MWh à **0,5 €/MWh** pour les entreprises (> 36 kVA)
 - de 22,5 €/MWh à **1 €/MWh** pour les autres consommateurs (y compris les collectivités)

Décret no 2022-84 du 28 janvier 2022 relatif à la minoration des tarifs de l'accise sur l'électricité prévue à l'article 29 de la loi no 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022

Pour rappel :

La TICFE intègre la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) depuis le 1er janvier 2016 (réforme de la fiscalité énergétique)

La TICFE intègre la TDCFE depuis le 1er janvier 2022 et intégrera la TCCFE au 1er janvier 2023

3

LA STRATEGIE D'ACHAT ET LES RESULTATS 2022



Le marché coordonné par le SIEIL / Période 2020 -2022

Allotissement

	LOT 1	Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison sur le périmètre de GRDF.
	LOT 2	Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison C2, C3 et C4 sur le périmètre ENEDIS et Synelva (5 points de livraison)
	LOT 3	Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison associés à des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le périmètre d'ENEDIS.
	LOT 4	Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison relevant du segment tarifaire de distribution C5 (points de livraison associés à des bâtiments, équipements, installations d'éclairage public ou de signalisation d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA) sur le périmètre du ENEDIS.

Stratégies retenues en 2019 lors de la passation des marchés

	Années de livraison		
	2020	2021	2022
 Aux conditions économiques du jour de la remise des offres (à prix fermes)	✓	✗	✗
Prises de position (achat « en clic »)	✗	✓	✓
Recours au dispositif de l'ARENH	✓	✓	✓

	Années de livraison		
	2020	2021	2022
 Aux conditions économiques du jour de la remise des offres (à prix fermes)	✓	✓	✓
Prises de position (achat « en clic »)	✗	✗	✗

Fourniture de gaz naturel - Année 2022

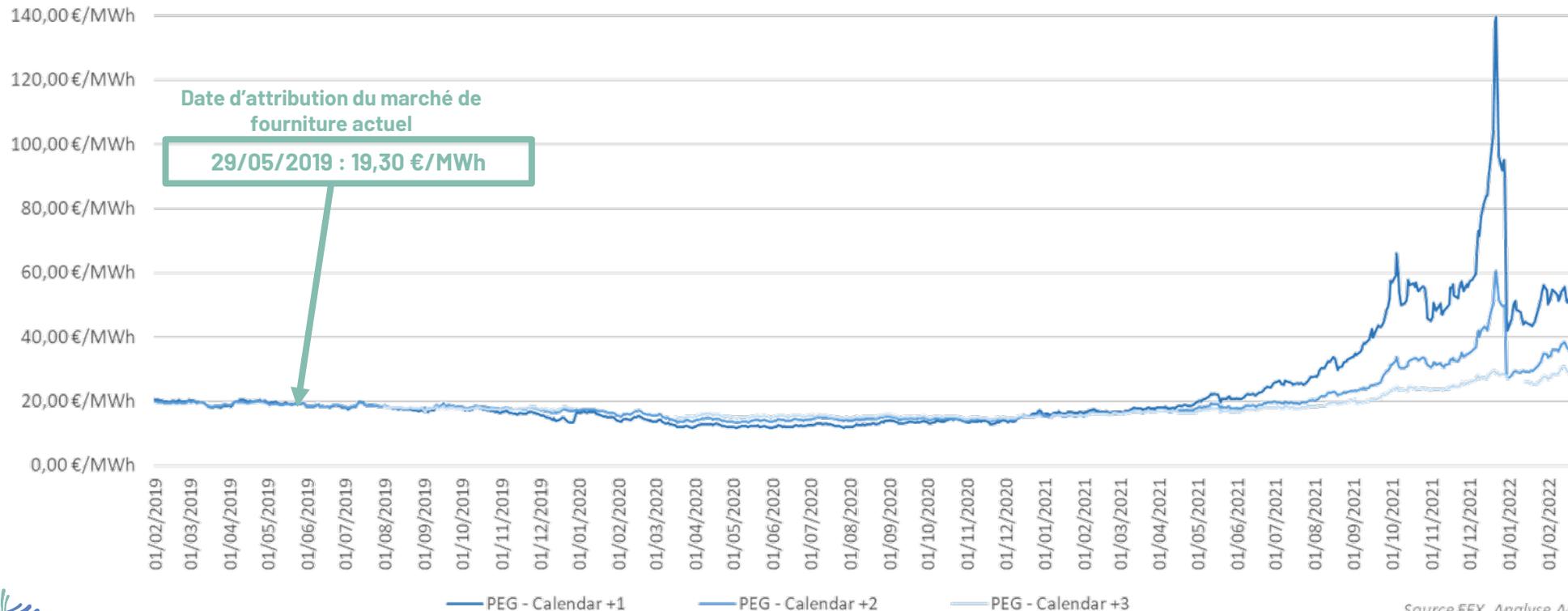


LOT 1 : Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison sur le périmètre des gestionnaires de réseau de distribution GRDF

Achat à prix ferme en 2019 pour les années 2020, 2021 et 2022



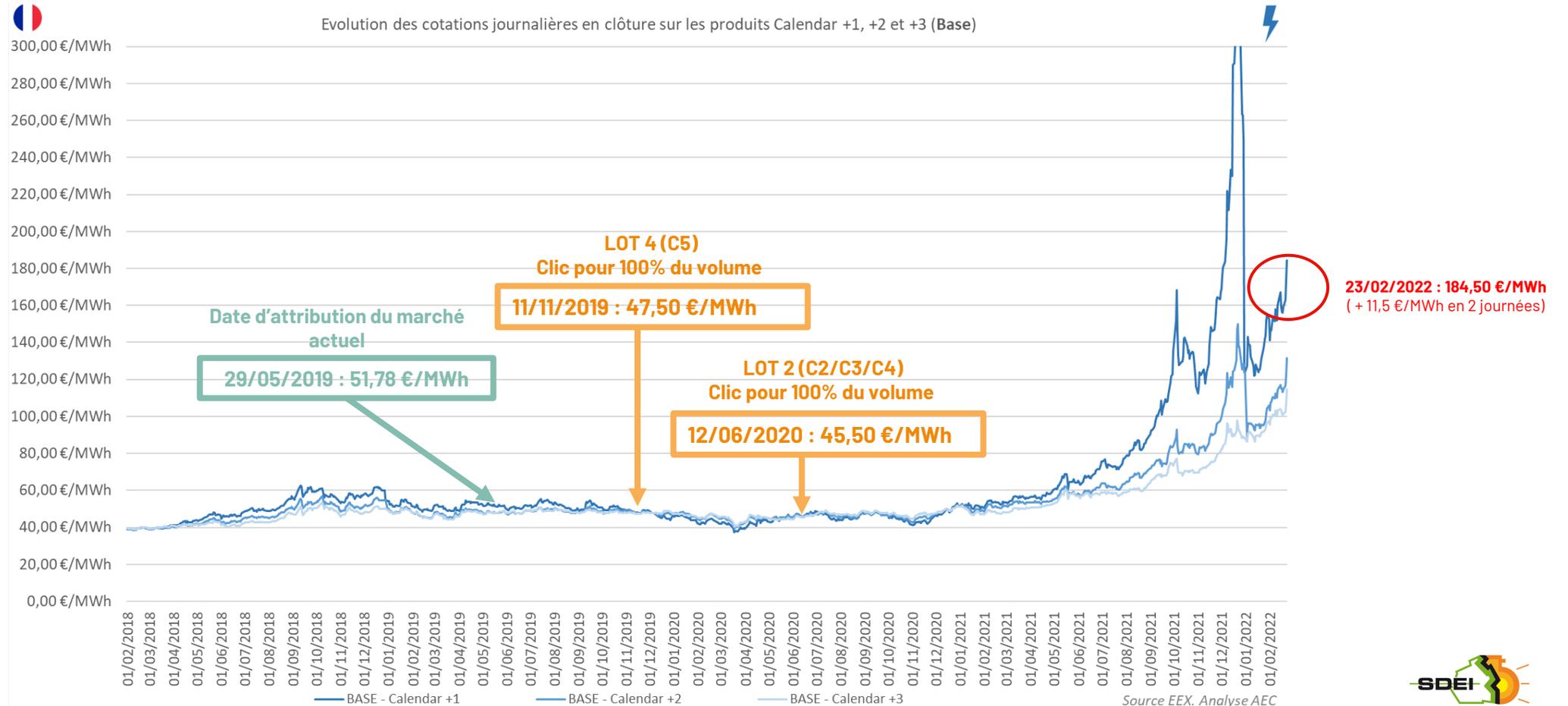
→ Aucune hausse sur le prix de fourniture du gaz naturel en 2022 pour les membres du groupement



Fourniture d'électricité – Année 2022



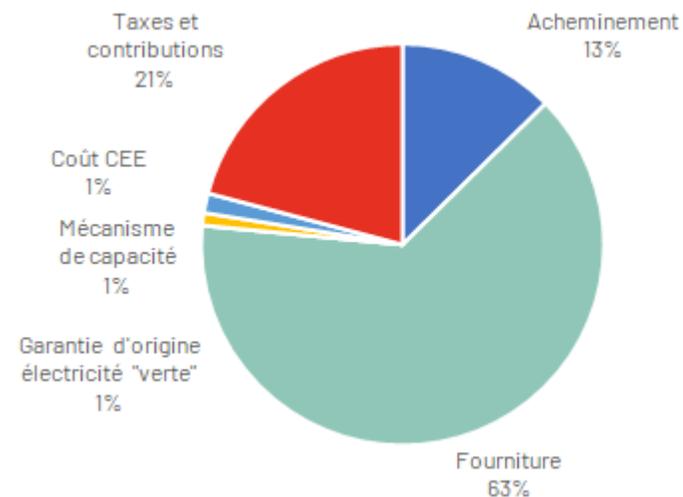
> Achat fragmenté par prise de position : un impact limité de la hausse des prix du marché grâce aux prises de positions réalisées en 2019 et 2020 ... mais compensé par l'impact de l'écrêtement de l'ARENH)



Fourniture d'électricité - Année 2022

⚡ LOT 2 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison C2, C3 et C4 sur le périmètre ENEDIS et Synelva (5 points de livraison)

Nombre de membres concernés :	225
Nombre de sites concernés :	617
Consommations estimées / an :	49,3 GWh



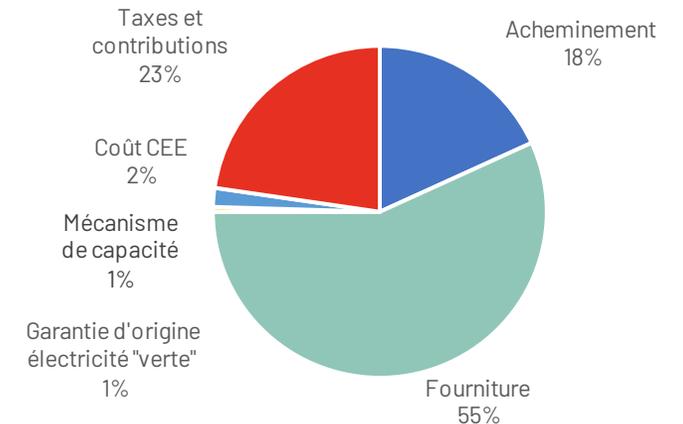
Fournisseur retenu	Montant de l'offre €TTC sur un an	Niveau de l'offre obtenue par rapport ...	
	9 832 214,10 €	... aux offres de marché actuellement applicable en 2021	+ 20,14 % TTC / an* (+ 1 648 464,73 €TTC / an)*

* Toutes composantes facturées et toutes contributions et taxes comprises sur la base de la consommation annuelle 2020 de chaque site inclus dans le marché

Fourniture d'électricité - Année 2022

LOT 4 : Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison relevant du segment tarifaire de distribution C5 (points de livraison associés à des bâtiments, équipements, installations d'éclairage public ou de signalisation d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA) sur le périmètre du ENEDIS.

Nombre de membres concernés :	384
Nombre de sites concernés :	8 349
Consommations estimées / an :	52 GWh



Fournisseur retenu	Montant de l'offre €TTC sur un an	Niveau de l'offre obtenue par rapport ...	
Plum énergie	11 318 063,61 €	... aux offres de marché actuellement applicable en 2021	+ 32,46 % TTC / an* (+ 2 773 575,79 €TTC / an)*

C5 Eclairages publics et assimilés:	-4,6% TTC /an*
C5 Bâtiments/équipements - Base :	+65,8% TTC/an*
C5 Bâtiments/équipements - HP/HC :	+44,6% TTC/an*

* Toutes composantes facturées et toutes contributions et taxes comprises sur la base de la consommation annuelle 2020 de chaque site inclus dans le marché



LA STRATEGIE D'ACHAT FUTURE (2023 – 2025)



La consultation organisée en 2022

Allotissement :

Acheminement et fourniture de gaz naturel pour les points de livraison ...



LOT 1

... sur le périmètre des gestionnaires de **réseau de distribution GRDF**

Acheminement et fourniture d'électricité pour les points de livraison associés ...



LOT 2

... aux segments tarifaires de distribution C2, C3 et C4 (dits "profilés") sur le périmètre des gestionnaires de réseau de distribution ENEDIS et Synelva



LOT 3

... aux segments tarifaires de distribution C5 localisés sur le périmètre du gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS

Période de fourniture :

3 ans (2023 ⇒ 2025)

Quelles stratégies d'achat envisagées ?



2023	2024	2025
------	------	------



> Conserver la possibilité d'appliquer différentes stratégies d'achat pour chaque année de livraison



**Achat ferme aux conditions
du jour de la remise des offres**



**Electricité et Gaz Naturel
Achats fragmentés par prises de position**

Décaler l'achat dans le temps pour avoir une **diversification du risque** par des achats par « bloc » et rechercher les opportunités de marché



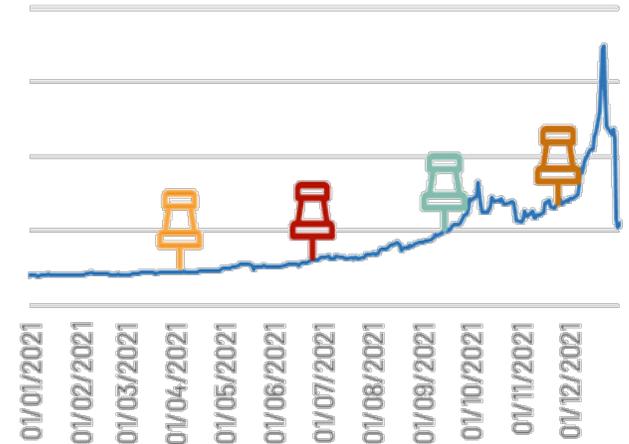
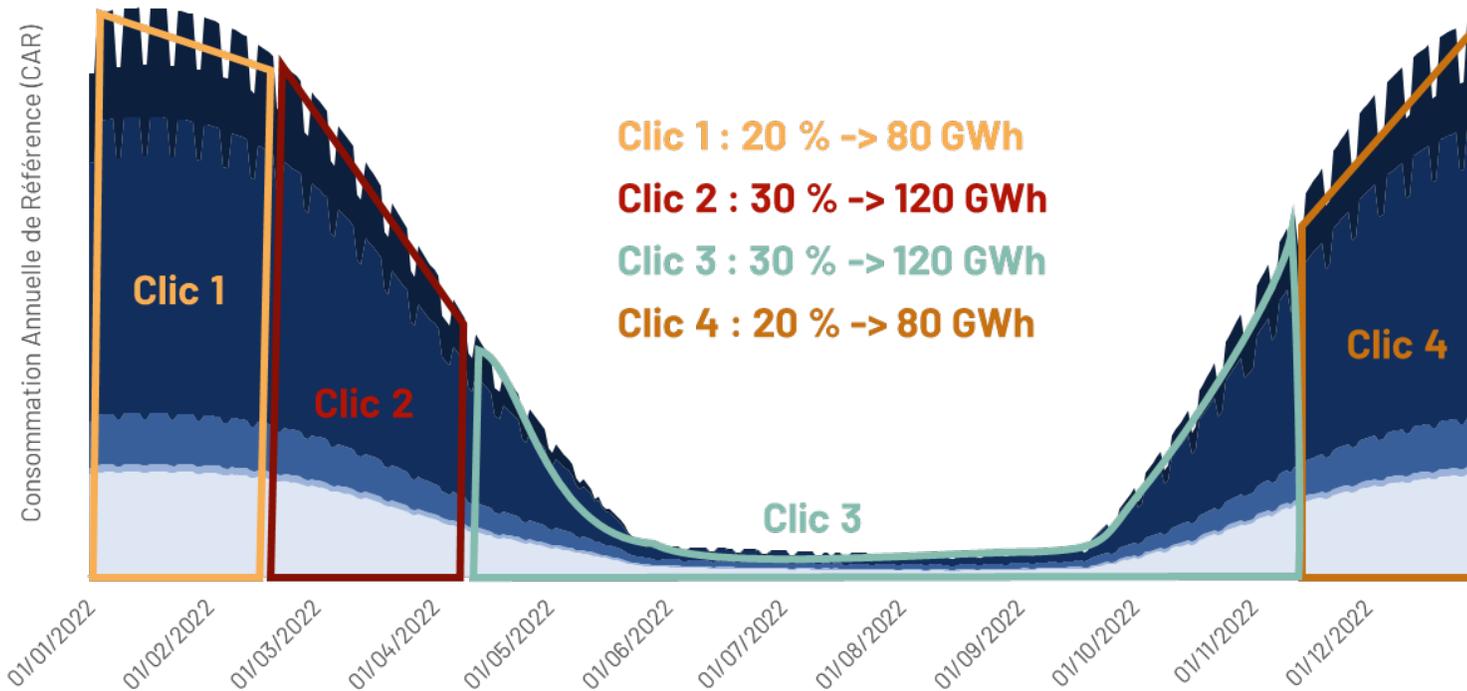
Définition et partage d'une stratégie de prises de position formalisée (« feuille de route ») permettant de cadrer les prises de position (triptyque : cible prix/volume/échéance)

Mise en place d'une comitologie adaptée et réactive à l'échelle du groupement d'achat (COPIL + COTECH)

Quelles stratégies d'achat envisagées ?



RAPPEL : achats fragmentés par prises de positions (« clic »)



	Volume couvert	Prix obtenu
Clic 1	20 %	17,98 €/MWh
Clic 2	30 %	24,35 €/MWh
Clic 3	30 %	42,49 €/MWh
Clic 4	20 %	52 €/MWh
Prix moyen pondéré obtenu	34,05 €/MWh	

Les règles de la commande publique

- > La passation et l'exécution des contrats de fourniture par des acheteurs publics
 - soumises aux règles de la commande publique dès le 1^{er} euro



- > Les seuils des procédures et de publicité ... le cas des marchés de fourniture

Montants HT du marché	Publicité	Procédure
< 40 k€	Publicité non obligatoire	Choix libre
entre 40 k€ et 90 k€	Publicité libre ou adaptée	Marché à procédure adaptée (Mapa)
entre 90 k€ et 215 k€	Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un support d'annonces légales	
> 215 k€	Publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE	Procédure formalisée (AO)



Facture électrique annuelle moyenne HT d'un membre : ± 114 k€

Les forces d'un groupement d'achat

- 

➤ **Le prix** : la massification des besoins amène une offre économique plus avantageuse car le fournisseur va optimiser l'ensemble de ses opérations commerciales, d'achats et de gestion du marché.
- 

➤ **L'encadrement de la procédure de passation du marché** et la sécurisation du contrat par le coordonnateur (rédaction des pièces contractuelles complexes et spécifiques).
- 

➤ La mise en place de **stratégies d'achats diversifiées** et la pertinence des conditions de fixation et de révision des prix : formaliser et exécuter les révisions tarifaires (écrêtement, prix de capacité, exécution des clauses de SWAP permettant en cours de marché de bénéficier de conditions de marché plus avantageuses....).
- 

➤ La mise en place de **services associés aux prestations de fourniture** et un **encadrement optimisé des différentes phases du contrat** (basculer des points de livraison, campagnes d'optimisation tarifaires, modalités de facturation, prise en compte des préférences des membres, mise à disposition de données...).
- 

➤ La mise en place de **pénalités incitatives protégeant les membres** en cas de non-respect du contrat par le fournisseur (erreur de facturation, non mise à jour des données, non réalisation de réunion, ...).
- 

➤ **Le suivi resserré de l'exécution du marché par le coordonnateur** (représentant local) sécurisant les membres du groupement

5

SESSION DE QUESTIONS REPONSES

